



Culture Montréal

DOCUMENT SYNTHÈSE — FORUM INTERNATIONAL
SUR LA COMMÉMORATION CORRIGÉE

Août 2020

Ce document a été préparé par **Analays Alvarez Hernandez** (Université de Montréal), **Marie-Blanche Fourcade** (Musée de l'Holocauste Montréal) et **Maria Silina** (UQAM).

INTRODUCTION

Initié par la Commission permanente de l'art public de Culture Montréal, le forum *Entre raison et tension — L'art public à l'épreuve de la commémoration corrigée* a réuni le 7 octobre 2019 à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) des experts québécois, canadiens et étrangers afin de poser un regard critique sur les perspectives d'avenir de l'art public à la lumière d'un processus de révision de plus en plus global des interprétations et des représentations officielles du passé.

1. GRANDES LIGNES DU FORUM

A. Harriet F. Senie

Lors de la conférence plénière de la journée, **Harriet F. Senie**, historienne de l'art, spécialiste de l'art public et professeure à City College (New York), a posé trois questions fondamentales qui ont agi comme fil conducteur du forum, à savoir :

1. Comment les instances administratives devraient-elles composer avec leurs monuments commémoratifs lorsque ces derniers sont jugés incompatibles avec les valeurs d'une ville ? Et, par ricochet, quelles seraient les valeurs d'une ville (de Montréal, en l'occurrence) ? ;
2. Quel est le rapport entre art et monument, et quelle est la place des valeurs esthétiques/artistiques dans le débat actuel autour de ce dernier ? ;
3. Souhaite-t-on que le choix des nouveaux monuments revienne uniquement aux différents groupes de citoyens impliqués dans les commandes ?

Senie a d'abord effectué un retour sur le travail de la Mayoral Advisory Commission on City Art, Monuments and Markers, une commission consultative mise sur pied en 2018 par le maire de New York dont elle a été membre¹.

¹ Des quatre monuments et marqueurs publics qui ont servi aux travaux des membres de cette commission, Senie s'est attardée au cas de la Statue équestre de Theodore Roosevelt (devant l'American Museum of Natural History). Elle a plus précisément exposé la controverse qui l'entoure et qui porte principalement sur la représentation des statues d'un Amérindien et d'un Africain dans cet ensemble monumental.

Deux éléments sont à retenir de son analyse :

1. Premièrement, Senie a insisté sur le besoin de faire la distinction entre la signification originelle d'une œuvre d'art et les réactions/émotions contemporaines à son égard. L'histoire d'une œuvre serait aussi importante que les sensations contemporaines qu'elle suscite.
2. Deuxièmement, elle a mis en garde quant à la modification d'une œuvre d'art existante, quelque chose que, selon Senie, on n'oserait pas faire avec une œuvre littéraire.

Elle a poursuivi en disant que si l'art public est une forme de discours, alors le supprimer ou le modifier de façon permanente serait aussi une forme de censure. Cela dit, l'omission et l'effacement de certains segments de la population qui n'ont pas été reconnus jusqu'à aujourd'hui dans nos espaces publics, le sont tout autant, a-t-elle affirmé.

Par ailleurs, Senie a identifié l'émergence d'un **nouveau paradigme** dans le domaine monumental : soit le monument de groupe ou le monument composite. À l'appui de deux exemples (Monument aux femmes de Boston, 2003) et le projet, toujours en cours à ce moment-là, du Monument aux suffragettes (New York), elle en a décrit les éléments principaux : il s'agit d'un type de monument qui honore plus d'une personne à la fois (pour souligner la dimension collective de l'histoire) qui peut couvrir plusieurs périodes historiques (plusieurs temporalités) et dont la forme invite les publics à interagir avec lui.

B. Jeff Thomas

Jeff Thomas se décrit comme un artiste Iroquois urbain et un commissaire indépendant. Il a réfléchi lors de son intervention à l'évolution de son travail sur les monuments dans trois séries photographiques : « Seize the Space », « Scouting for Indians » et « Indians on Tour ». Sa démarche consiste à réimaginer différents sites et monuments où la présence (ou l'absence) autochtone prête à de nombreuses interprétations (ex. Monument à Samuel de Champlain à Ottawa).

Les interventions de Thomas offrent l'un des moyens les plus prometteurs et créatifs pour recontextualiser les sites et les monuments contestés. Elles permettent de récupérer de tels

sites et de les intégrer de manière significative dans le tissu urbain local en tant que sites de négociation et de patrimoine commun.

C. François Le Moine

François Le Moine est avocat au cabinet Sarrazin+Plourde. Il enseigne le droit de l'art et du patrimoine culturel ainsi que la philosophie du droit à l'Université de Montréal.

Sa communication portait sur les droits d'auteur dans le domaine de l'art public. Selon Le Moine, le débat actuel sur l'art public et la commémoration tend à exclure les artistes. Ce sont surtout les valeurs véhiculées par les monuments qui font l'objet de critiques. À la lumière de cette situation, Le Moine a proposé de se tourner vers le droit, car ce dernier permet de penser le lien qui unit (toujours) un artiste à son œuvre : même si l'artiste vend son œuvre, il en conserve son droit d'auteur, particulièrement son droit moral.

Au Canada, le droit moral comprend plusieurs prérogatives, dont le droit à l'intégrité (on ne peut pas déformer une œuvre de manière à porter préjudice à la réputation ou à l'honneur de son auteur) et (probablement) le droit de conservation (que l'œuvre ne soit pas détruite). Le droit à l'intégrité et le droit de conservation vont ainsi à l'encontre de plusieurs projets de modification d'œuvres d'art prônés à l'heure actuelle lors des débats sur la commémoration. Même lorsqu'il n'y a pas de destruction complète, la seule modification peut très rapidement se transformer en une atteinte directe à l'intégrité de l'œuvres et donc en atteinte aux droits moraux de l'artiste, a-t-il expliqué.

Le Moine a mis ainsi en garde contre toute tentative d'intervention intempestive à l'endroit des œuvres d'art et a plaidé pour le respect de ces principes par les pouvoirs publics même après l'expiration des droits moraux, soit, au Canada, cinquante ans après la mort de l'artiste.

D. Mélanie Boucher

Dans la séance de l'après-midi, la professeure de l'Université du Québec en Outaouais **Mélanie Boucher** s'est concentrée sur l'exposition collective, réunissant des artistes aux générations et aux appartenances culturelles différentes, Monument aux Victimes de la Liberté (2015, centre d'artistes AXENÉO7, Gatineau). Il s'agissait de l'une des quatre activités principales du collectif les « Entrepreneurs du Commun ». Composé d'artistes et de chercheurs, ce collectif s'est formé en réaction à l'annonce du lauréat (le projet ABSTRAKT

Studio Architecture) du concours pour l'érection d'un Monument national canadien aux victimes du communisme à Ottawa, sur un site adjacent à la Cour Suprême du Canada.

Boucher a analysé les œuvres de l'exposition dont elle a assuré le co-commissariat à la lumière de la notion de « contre-monument » (James E. Young, 1993). Cette notion décrit des œuvres qui, tout en ayant une dimension commémorative, adoptent des stratégies anti-monumentales qui vont à l'encontre du rang des sujets abordés par le monument traditionnel. Elles s'éloignent également du répertoire des formes de ce dernier, de ses sites d'implantation, du type d'expérience qu'il offre aux publics et de ses significations. La professeure en a conclu que ces œuvres, dont plusieurs à la nature performative, participative, voire portative, seraient des contre-monuments, car elles inverseraient la logique du monument traditionnel.

Boucher a conclu son intervention en soulignant que des interventions artistiques temporaires à même les sites des monuments contestés constitueraient certainement une piste de solution pour le traitement des monuments problématiques.

E. Ken Lum

Dans sa communication, l'artiste canadien et professeur à l'University of Pennsylvania **Ken Lum** est revenu sur les activités du Monument Lab, un studio public indépendant d'art et d'histoire qu'il a cofondé avec l'historien et chercheur Paul Farber.

Basé à Philadelphie, le Monument Lab travaille avec des artistes, des étudiants, des militants, des agences municipales et des institutions culturelles pour développer des approches exploratoires sur l'engagement public et la mémoire collective. Monument Lab facilite ainsi le dialogue critique sur le passé, le présent et l'avenir des monuments par l'intermédiaire, notamment, d'un répertoire d'initiatives très complet (actions directes, enquêtes en ligne, expositions, bourses, podcasts, publications académiques et de vulgarisation).

Lum a aussi présenté plusieurs projets innovants tels que Speculative Monuments for Philadelphia (2015) où l'équipe de Monument Lab a notamment demandé au public de répondre à la question suivante : qu'est-ce qu'aujourd'hui un « monument [jugé] approprié » pour Philadelphie ? Parmi les centaines de statues d'hommes qui peuplent le paysage de la ville, seulement deux d'entre elles représentent des figures féminines historiques qui n'ont, de surcroît, aucun lien avec la métropole. Lum a par ailleurs expliqué que le public a une longue mémoire et qu'il n'oublie pas facilement.

Selon les résultats d'un questionnaire créé par Monument Lab, environ 3% de la population de Philadelphie est favorable à la commémoration du bombardement du quartier général de MOVE, un groupe de libération des Africains-Américains, par le corps policier de cette ville en 1985. La municipalité n'a jamais offert d'excuses officielles pour cet assaut meurtrier envers sa propre population.

Ainsi, l'artiste et professeur a souligné que la collaboration avec le public autour des questions de la mémoire de la communauté pourrait être le début d'une réflexion sur (et d'une appropriation de l'histoire commune d'une ville. Monument Lab étudie les réponses du public en réaction aux monuments historiques ainsi que les contextes historiques, politiques, économiques et sociaux dans lesquels ils ont été créés, avant même de proposer des solutions ou un passage à l'action.

F. Table ronde

Modératrice : Lucie K. Morisset, professeure à l'Université du Québec à Montréal.

Participant.e.s : Noémie McComber, artiste ; Yann Pocreau, artiste ; Bernard Vallée, animateur en histoire et patrimoine ; Elizabeth-Ann Doyle, cofondatrice et directrice générale et artistique de MU; et Helena Martin Franco, artiste.

Cette table ronde a ramené le débat de la journée au territoire de Montréal. On a pu entendre la réflexion d'artistes et de différentes actrices et de différents acteurs du milieu culturel montréalais sur les monuments à partir de leur propre expérience professionnelle et de vie. La somme de leurs réflexions se retrouve tout particulièrement dans les constats et les quelques pistes de bonnes pratiques dans la deuxième partie de ce document.

2. CONSTATS PRINCIPAUX

- **Plus de questions que de réponses.** Si les différentes contributions des intervenants (historiens, historiens de l'art, avocats, artistes, travailleurs culturels, etc.) ont permis d'éclairer des contextes sensibles extrêmement variés, les questions ont été finalement bien plus nombreuses que les solutions formulées.
- **Un protocole privilégié.** Pour évaluer les monuments contestés, les gouvernements semblent favoriser un protocole particulier, soit la formulation de recommandations et de lignes directrices par des commissions indépendantes composées d'experts en

histoire de l'art, en art public, de représentants des autorités municipales, d'avocats, d'activistes, d'experts en études urbaines, en patrimoine, etc.

- **Les impacts des initiatives indépendantes.** Les initiatives indépendantes (expositions, publications, micro-projets, causeries, interventions éphémères, etc.) permettent à divers groupes non institutionnalisés et sous-représentés de se constituer et d'influencer le choix des monuments et des thèmes rendus visibles dans les espaces publics.
- **La pratique « additive ».** La tendance générale est de supprimer le moins possible et de s'engager plutôt dans une pratique « additive ». Comme l'a affirmé Harriet F. Senie, chaque fois que l'on examine un monument, la ligne d'action la plus privilégiée est celle d'ajouter de nouvelles couches de signification, de nouveaux projets, et non pas d'en supprimer.
- **Trois stratégies d'intervention récurrentes identifiées :**
 1. la délocalisation du monument;
 2. la préservation avec un travail de contextualisation (documentation textuelle et visuelle ou interventions artistiques permanents, temporaires ou éphémères);
 3. la création de nouveaux monuments.
- **Le site d'implantation comme objet de contention.** Les sites d'implantation des monuments semblent être aussi problématiques que les individus et les histoires commémorés par ces derniers.
- **L'exposition comme stratégie d'intervention et de médiation.** Les expositions temporaires constitueraient une des réponses à la crise actuelle du monument et rejoindraient le répertoire de gestes de commémoration corrigée.
- **Plusieurs questions absentes :**
 - Combien de gestes de commémoration un monument doit-il recevoir pour être enfin « corrigé » ? Quelles sont les limites de cette commémoration corrigée ?

- Comment peut-on mieux faire dès la première intervention ?
- Pourquoi perpétuer dans nos paysages urbains des individus ou des événements qui ne nous interpellent plus et donner un caractère temporaire à ceux qui nous intéressent aujourd'hui ?
- Comment prolonger et pérenniser les interventions temporaires sur ou autour des monuments contestés ?

3. QUELQUES BONNES PRATIQUES

A. Tous les domaines confondus

- **Comprendre que l'histoire n'est pas un présent éternel.** Un monument représente la vision d'une société donnée (ses valeurs, ses idéologies) à un moment donné. Il constitue ainsi un document historique, un legs d'une époque à une autre. Si l'on se met à ériger (trop) de monuments pour célébrer des individus ou des événements qui n'appartiennent pas à notre temps, on altère alors les choix faits par les générations précédentes (que l'on les considère comme erronés ou non aujourd'hui). Il existe le danger que notre passé reflète – soit en tout point conforme avec – notre présent. **La réflexion informée et l'encadrement de l'histoire de manière rigoureuse doivent être favorisés pour ne pas tomber dans un présent éternel.**
- **Faire place à nos valeurs dans nos espaces publics.** Retirer une statue du premier ministre du Canada John A. Macdonald ne nous fera pas oublier ce dernier. Ce geste n'efface pas l'histoire. Le retrait peut être entendu comme un recours pour faire place dans nos espaces publics à ce qui nous représente, nous touche et ce qu'il nous intéresse comme collectivité de léguer aux prochaines générations. En ce faisant, nous sommes en train d'autoriser les futures générations à faire leur choix sans avoir à porter le fardeau de nos valeurs collectives présentes, avec lesquelles elles peuvent ou non être d'accord. **Nous concentrer sur le présent pour mieux bâtir l'avenir.**
- **Réfléchir aux valeurs de Montréal.** S'interroger sur nos valeurs comme collectivité, en l'occurrence sur celles qui animent Montréal. Tout en sachant que les valeurs

d'un groupe, d'une ville, voire d'un pays sont en constante mouvance, qu'elles changent de génération en génération, et même, à l'intérieur de ces dernières, il nous apparaît malgré tout nécessaire d'entamer une réflexion sur le sujet. **Il faudrait donc à la fois déterminer quelles sont les valeurs de la ville, si tant est que cette tâche soit possible, afin de les intégrer concrètement dans nos actions collectives.**

- **Désindividualiser les « prototypes » monumentaux.** Désindividualiser les monuments pour les humaniser davantage. Commémorer la puissance du geste collectif : commémorer des thématiques, des actions conjointes, des mouvements populaires, des causes, des avancées sociales communes, des groupes sociaux, etc. **Privilégier le principe que nous faisons partie d'un tout, ou de plusieurs tous, par des œuvres célébrant des actions ou des contributions menées de l'avant par plusieurs individus.**

B. Dans le domaine institutionnel et légal

- **Mettre sur pied des commissions indépendantes** pour se pencher sur les collections gouvernementales d'art public. Ces commissions pourraient ainsi entamer une démarche de réévaluation par rapport aux messages que les œuvres portent, à ceux qui parlent à travers elles et à qui elles s'adressent. Ces commissions devraient s'appuyer sur une participation paritaire de toutes les parties prenantes incluant à la fois les experts et les représentations citoyennes.
- **Faire des recherches sur les monuments** en commandant des études auprès de spécialistes. Il est important de se renseigner sur leur commandes (principaux acteurs et sources de financement), sur les systèmes idéologiques et de représentation dans lesquels ils ont vu le jour, etc. afin d'éclairer les intentions initiales et mieux juger des décisions à prendre aujourd'hui.
- **Se doter de lignes directrices claires pour le traitement des monuments jugés incompatibles** avec les valeurs montréalaises. Pour la formulation de ces lignes prendre en compte, entre autres, les procédures, les approches et les règlements déjà existants sur la commémoration autant au Canada qu'ailleurs au monde. Ex. Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015) ; le rapport de la Mayoral Advisory Commission on City Art Monuments and Markers pour la Ville de New York (2018) ; le nouveau cadre pour l'histoire et la

commémoration de Parcs Canada (Le cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux, 2019); etc.

- **Identifier dans les collections gouvernementales les absences, qu'il s'agisse de femmes ou de membres des communautés LGBTQIA+, autochtones, ethnoculturelles, racisées, etc.**, à la fois comme artistes et comme sujets de représentation. Suivant l'identification, des actions pourront être envisagées pour rendre audibles ces voix qui ne sont pas entendues. Elles pourront également générer des espaces communs de rencontre (à travers des valeurs, des repères) qui rendront possibles le dialogue et le développement d'un sentiment d'appartenance.
- **Élaborer un cadre légal pour réglementer les actions sur et autour des monuments (aliénations, ajouts, retraits, etc.)**. Créer des fonds gouvernementaux pour encourager la recherche historique sur les monuments, les projets de médiation et pédagogiques autour de ces derniers, l'organisation de consultations publiques, la mise sur pied de commissions indépendantes, la réalisation de nouveaux projets artistiques, etc.
- **Favoriser un engagement précoce**. Se tenir prêt à déployer une évaluation critique des monuments pouvant agir comme des agents de division ou ne parvenant pas à obtenir de consensus public. Se doter précocement d'outils, de politiques et de structures pour lancer rapidement cet engagement, et le tout sans affecter d'autres programmes en cours (ex. La Ville de Toronto a récemment déclaré 2021 « Année de l'art public », mais la nouvelle législation proposée par le premier ministre Doug Ford est déjà source de controverse, car elle prévoit notamment des coupures budgétaires à l'Indigenous Culture Fund). Cette évaluation précoce concerne également les monuments religieux. À la lumière de la politique de sécularisation au Québec, l'héritage catholique de cette province, toujours très visible dans ses espaces publics, a le potentiel de devenir, au même titre, problématique.

C. Dans le domaine artistique

- **Veiller à intégrer l'artiste dès les étapes initiales des commandes d'œuvres d'art à teneur commémorative**. Le bénéfice de cette implication pourra se mesurer à plusieurs égards tant dans l'originalité du regard qui sera posé sur

l'objet de la commande que sur la diversité des moyens d'expression qui seront convoqués.

- **Impliquer les différents groupes de citoyens dans ces commandes**, mais veiller à ce que la valeur artistique des œuvres soit substantiellement prise en compte dans les processus de sélection.

- **Aménager un espace de réflexion** qui convoquerait les artistes, les citoyens et les experts. Cet espace viserait à réévaluer les formes traditionnelles du monument commémoratif au profit d'autres pratiques artistiques à la nature performative et temporaire. Cet espace permettrait également de trouver des pistes de solution concernant l'avenir des monuments existants et d'autres interventions artistiques avec une dimension commémorative.

- **Prendre en compte la valeur artistique des monuments existants lors de leur évaluation.** Toutefois, la valeur artistique doit aller de pair avec des valeurs sociales, morales, éthiques, etc.

- **Mettre à contribution les technologies numériques et l'espace virtuel**, que ce soit pour :
 - Montrer « les couches de commémoration » d'un site (ex. créer, sous la forme de site web ou d'applications de réalité augmentée (AR) auxquels le public peut accéder via un téléphone intelligent, « des arbres généalogiques » des œuvres qui ont occupé un même site ;

 - Pérenniser des interventions artistiques temporaires afin d'accéder à un historique des « corrections » de la part de plusieurs intervenants et à différents moments ;

 - Archiver des œuvres éphémères et des infiltrations artistiques spontanées, spécialement lorsque des situations exceptionnelles altèrent les utilisations et les conceptions habituelles de nos espaces publics (ex. le confinement en 2020 de villes, voire de pays entiers dû à la COVID-19).